

## RECUEIL DE GESTION

	TITRE	
Politique administrative	<b>Rôles de la personne répondante d'un comité permanent ou d'un groupe de travail</b>	
APPROBATION	RÉVISION	RESPONSABLE
CA2020-05-19	CA2020-05-19	CA

Tous les comités permanents et groupes de travail de l'AQDER relèvent de la responsabilité du conseil d'administration. Il apparaît donc de mise que l'administrateur mandaté à titre de **personne répondante** d'un comité permanent ou d'un groupe de travail exerce son rôle dans l'esprit suivant :

### 1. Au conseil d'administration,

#### A) La personne répondante doit :

- Informer le conseil d'administration des travaux en cours et des recommandations du comité permanent ou du groupe de travail;
- Expliquer, au besoin, la démarche qui a mené le comité permanent ou le groupe de travail à faire cette recommandation;
- Travailler avec les administrateurs pour préparer les orientations à transmettre au comité permanent ou au groupe de travail.

### 2. Au comité,

#### A. La personne répondante doit :

- Collaborer avec la direction générale et la présidence nommée par ses pairs, à l'élaboration de l'ordre du jour d'une réunion;
- Convoquer les membres du comité ou du groupe de travail;
- Assurer le leadership du dossier;
- Travailler avec les membres du comité pour s'assurer la conformité du contenu et pour préparer les recommandations au conseil d'administration;

- Transmettre au comité permanent ou au groupe de travail les demandes d'études émanant du C. A.;
- S'assurer du respect du mandat confié par le C. A.;
- Donner au comité permanent ou au groupe de travail le suivi aux décisions du C. A.;
- S'assurer de la conformité du contenu de son dossier dans le site web.

### **3. Au conseil des présidents,**

#### **A. La personne répondante doit :**

- Faire état des travaux et des réalisations du comité permanent ou du groupe de travail;
  - Recueillir les commentaires et suggestions pour les transmettre au comité permanent ou au groupe de travail et si nécessaire au C. A.
- B. aux membres par le biais des médias d'informations de l'AQDER.
- Informer sur les travaux et les réalisations du comité permanent ou du groupe de travail;
  - Susciter les commentaires et suggestions à transmettre au conseil d'administration, au comité permanent ou au groupe de travail.

#### **Historique :**

- Résolution C. A. 59-2020 adoptée au conseil d'administration du 19 mai 2020